

**COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 SEPTEMBRE 2010**

**Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;  
Mme et MM. M. VAN EYCK-GEORGIEN, J-M. ROUFFART, P. ETIENNE et L.  
FOSSOUL, Echevins ;  
Mmes et MM. J-F WANTEN, C. ALFIERI, J. GONDA, P. BRICTEUX, A. RENKIN,  
L. SERET, R. LEJEUNE, A. DESSERS, M-E HAIDON, Conseillers ;  
Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;  
Mme Catherine DAEMS, Secrétaire communale.  
Excusée : Mme V. BACCUS.**

**Séance publique**

Monsieur le Bourgmestre annonce que le Conseil a le plaisir d'accueillir les jeunes du Conseil communal des enfants aux fins de leur faire prêter serment.

Les quatre enfants suivants prêtent serment :

- Francis BOUTET
- Julien CAMPS
- Romain DEVALET
- Ryad EL MARAHOUI.

**1. Déchéance de Madame Cindy HAQUET, Conseillère communale. Notification.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le courrier du 27/07/2010 du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme, informant le Collège communal de la décision du Gouvernement wallon du 15/07/2010 de déchoir Madame Cindy HAQUET de son mandat originaire de conseillère communale à Saint-Georges S/M ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés pour absence de déclaration 2008 de mandats et de rémunération ;

**Prend acte** de cette décision de déchéance et **décide** de procéder au remplacement de Madame Cindy HAQUET dans l'exercice de ses mandats originaire et dérivés.

**2. Vérification des pouvoirs. Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal.**

Monsieur le Bourgmestre indique que le point est retiré de l'ordre du jour pour absence de consensus au niveau de la majorité quant aux modalités.

### **3. Aéroport de Bierset. Informations.**

Monsieur le Bourgmestre indique qu'on annonce un mieux pour les riverains de St Georges suite à l'allongement de la piste.

Il souhaite que le Conseil mandate le Collège pour interroger le Ministre quant à savoir s'il y aura effectivement une amélioration, comment et dans quelle mesure.

Le Conseil,

A L'UNANIMITE :

Mandate le Collège communal pour interroger le Ministre ayant les aéroports dans ses attributions au sujet de l'allongement de la piste de Bierset et des conséquences pour les riverains de St Georges.

### **4. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Adoption.**

Le Conseil,

A L'UNANIMITE,

Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **5. Comptabilité CPAS. Compte de l'exercice 2009. Adoption.**

Madame SACRE indique que le Compte se termine au service ordinaire avec un résultat de l'ordre de 165.000 € englobant le boni des ILA.

Tant en dépenses qu'en recettes, les montants ont grimpé en 2009 : cela correspond à une augmentation des dossiers dans tous les domaines (article 60, repas à domicile, RIS, ...).

A l'extraordinaire, le boni s'élève à +/- 164.000, soit une majoration par rapport au boni présumé. Des acquisitions ont été faites, des honoraires relatifs à la construction de la nouvelle maison de repos ont été payés.

Elle ajoute que selon la Receveuse, la situation de la trésorerie est saine.

Le Conseil, réuni en séance publique,

A L'UNANIMITE :

ADOPTÉ les Comptes annuels de l'exercice 2009 du CPAS, arrêtés aux chiffres suivants :

#### **Résultat budgétaire de l'exercice**

Ordinaire :	165.159,67 €
Extraordinaire :	164.069,61 €
Total général :	329.229,28 €

#### **Résultat comptable de l'exercice**

Ordinaire : 264.352,78 €  
Extraordinaire : 289.539,30 €  
Total général : 553.892,08 €

**6. Comptabilité CPAS. 1<sup>ère</sup> série de modifications budgétaires de l'exercice 2010.**  
**Adoption.**

Madame SACRE indique qu'au service extraordinaire, le résultat est de 153.000 €. Le boni du compte a été injecté et on a opéré des modifications par rapport à ce qui avait été prévu au budget (acquisition d'un séchoir, somme trop élevée pour l'achat d'un véhicule pour les ILA, ...).

Au service ordinaire, on a injecté le boni du compte 2009 et on a ajouté des sommes aussi bien en dépenses qu'en recettes (dépenses de personnel, médiations de dettes, combustible pour la MRS, ...).

Madame HAIDON signale que dans le cadre de la reconstruction de la Maison de repos, la Ministre de tutelle a annoncé un subside. Elle demande s'il serait possible d'obtenir un planning des démarches effectuées pour recevoir ce subside que l'on peut escompter avoir dans les deux ans. Elle rappelle qu'il y a des délais à respecter pour l'obtention de la subvention.

Madame SACRE répond par l'affirmative et déclare que l'avant-projet a déjà été rentré.

Le Conseil, réuni en séance publique,

A L'UNANIMITE -2abstentions du groupe PS,

Adopte la première série de modifications budgétaires du CPAS de l'exercice 2010, arrêtée aux chiffres suivants :

Service ordinaire

Recettes : 4.341.256,91 €  
Dépenses : 4.341.256,91 €

Service extraordinaire

Recettes : 880.106,80 €  
Dépenses : 726.800,81 €

**7. Mise à l'honneur de deux citoyens.**

Messieurs Eric DELVAUX et Xavier CRESPO sont mis à l'honneur pour la création d'une fusée en cristal à l'occasion de l'exposition universelle de Shangäi.  
Des photos de la fusée sont projetées sur grand écran et Messieurs DELVAUX et CRESPO donnent des explications.

Monsieur le Bourgmestre leur offre un panier contenant des produits du terroir et leur adresse toutes les félicitations du Conseil communal.

**8. Comptabilité communale. Situation de caisse pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. Communication.**

Le Conseil,

Prend connaissance de la situation de caisse pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 telle qu'établie par la Receveuse communale.

**9. Fabrique d'Eglise de Dommartin. Budget. Budget de l'exercice 2011. Avis.**

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant au budget de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise de Dommartin se clôturant aux chiffres suivants :

Recettes : 3280,00 €  
Dépenses : 3280,00 €  
Dotation communale : 790,10 €

**10. ASBL Maison des Jeunes. Rapport d'activités et comptes de l'exercice 2009. Communication.**

Monsieur WANTEN déclare que l'on a engagé en 2009 la nouvelle animatrice, que la fréquentation a augmenté et que le public – cible est les jeunes dans la tranche des 12-18 ans.

Il explicite le rapport d'activités.

Madame HAIDON souligne le fait que la Maison des Jeunes ne dérange à aucun moment les riverains et le quartier.

Elle voudrait savoir ce qu'on propose aux jeunes de 8 à 11 ans.

Monsieur WANTEN répond qu'il s'agit d'activités correspondant à leur âge et qu'on leur permet de grandir au sein de la Maison des Jeunes et d'évoluer.

Madame HAIDON demande si l'on a pensé à organiser des activités le week-end par rapport à la semaine.

Monsieur WANTEN indique que des activités sont prévues le samedi mais pas d'accueil prévu car on constate très peu de fréquentation le samedi.

Madame HAIDON signale que les dégradations à la plaine de jeux se font surtout le week-end.

Monsieur WANTEN répond que les choses se mettent en place petit à petit, que l'on arrive à toucher de plus en plus de jeunes mais qu'il y a encore énormément de travail à effectuer.

Monsieur ETIENNE indique qu'on se délocalise aussi sur différents hameaux pour ramener les jeunes vers la Maison des Jeunes.

Madame DESSERS déclare la présence d'un groupuscule de gens dans Stockay qui est ingérable, indiscipliné, difficile à atteindre et qu'il faudrait peut-être imaginer une collaboration avec la police pour essayer de les réhabiliter.

Monsieur le Bourgmestre est parfaitement conscient de la situation qui devient pénible et indique qu'il faudra sans doute revenir avec des mesures devant le Conseil communal, que l'on doit pouvoir donner des outils à la police pour agir. Il fait un tour d'horizon avec la police avant de proposer des mesures.

Monsieur WANTEN développe le 2<sup>ème</sup> volet de son exposé, à savoir, les comptes 2009.

Le Conseil,

Prend connaissance du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2009 de l'ASBL Maison des Jeunes.

### **11. ASBL Centre culturel. Rapport d'activités et comptes de l'exercice 2009.**

Monsieur GONDA commente le rapport d'activité du Centre culturel.

Du point de vue financier, le rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration. Le bénéfice à l'exercice propre est de +/- 4.500 €.

Monsieur GONDA a quelques appréhensions pour l'avenir : perte de la location du bus, augmentation des charges en personnel, risque de perte du subside extraordinaire de la Province, ...

Le passage du Centre en catégorie 2 vient d'être obtenu en 2010, ce qui représente le sommet au niveau local.

Madame HAIDON souhaite qu'on applaudisse Monsieur GONDA.

Madame DESSERS demande qu'on y associe Monsieur SCHOONBROODT, Animateur-Directeur.

Le Conseil,

Prend connaissance du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2009 du Centre culturel.

### **12. Marché hebdomadaire de St-Georges S/M. Renouvellement de la convention de concession venant à expiration le 31/12/2010. Avis de publicité.**

Monsieur ETIENNE explique qu'il s'agit de renouveler la concession de gestion du marché public hebdomadaire. Il s'agit d'un appel à marché. Les prix des emplacements sont toujours décidés par le Conseil communal. Les frais d'électricité sont aussi couverts et la commune ne doit plus s'occuper du ramassage des immondices.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 20 décembre 2001 approuvant les termes de la convention de concession de la gestion du marché public de Saint-Georges S/M avec les Ets Charve par périodes triennales renouvelables tacitement ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 10 octobre 2007 arrêtant le nouveau règlement applicable aux marchés publics de produits de toute nature organisés sur le domaine public de la Commune de Saint-Georges S/M en exécution de la Loi du 25 juin 1993 et de l'AR du 24 septembre 2006 portant sur le commerce ambulants ;

Attendu que la convention ainsi adoptée en décembre 2001 arrive à son terme ce 31 décembre 2010 ;

Attendu qu'il s'indique de soumettre à un avis de publicité l'intention de la Commune de renouveler la concession de son marché et d'en préciser les conditions ;

Sur proposition du Collège Communal ;

**DECIDE, A l'unanimité :**

D'approuver le cahier des charges pour un appel d'offres suivant la procédure des marchés négociés avec publicité, concernant la mise en concession de l'exploitation du marché public de Saint-Georges S/M.

D'approuver le texte de l'avis de publicité, à faire paraître dans 3 journaux, relatif au renouvellement de la concession du marché public de Saint-Georges S/M à partir de 2011 et ce, dans le respect du règlement de police applicable à cette activité.

**13. INTRADEL. Ressourcerie du pays de Liège. Désignation d'un représentant à l'assemblée générale et proposition d'un candidat administrateur. Décision.**

Monsieur le Bourgmestre déclare que Monsieur FOSSOUL est candidat pour les deux postes mais que si la commune obtenait un poste d'administrateur, le poste de délégué serait abandonné par Monsieur FOSSOUL et une nouvelle désignation devrait être effectuée par le Conseil communal.

Monsieur FOSSOUL rappelle en quoi consiste l'activité de la Ressourcerie.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2010 par laquelle il décide de participer à la constitution de la SCRL « Ressourcerie du pays de Liège », d'y souscrire une part de 200 €, d'adhérer et approuver les statuts et le plan financier ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant communal à l'assemblée générale et de proposer un candidat à l'élection des administrateurs par l'assemblée générale ;

Vu la candidature de Monsieur Louis FOSSOUL en qualité de représentant communal à l'assemblée générale ;

Vu la candidature de Monsieur Louis FOSSOUL comme candidat administrateur ;

A l'unanimité :

Article 1 : désigne Monsieur Louis FOSSOUL comme représentant la commune à l'assemblée générale.

Article 2 : propose Monsieur Louis FOSSOUL comme candidat à l'élection des administrateurs par l'assemblée générale.

**14. Intercommunale SPI+. Désignation d'un délégué aux assemblées générales en remplacement de Madame Cindy HAQUET, Conseillère communale déchu.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la commune à l'intercommunale SPI+ ;

Vu la déchéance de Madame Cindy HAQUET du groupe ENSEMBLE de son mandat de conseillère communale et de ses mandats dérivés ;

Attendu que l'intéressée siégeait en qualité de déléguée aux assemblées générales de la SPI+ ;

Attendu qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu la candidature de Monsieur Croce ALFIERI, Conseiller communal du groupe ENSEMBLE ;

DESIGNE Monsieur Croce ALFIERI, Conseiller communal du groupe ENSEMBLE en qualité de délégué aux assemblées générales de l'intercommunale SPI+.

La présente décision est valable jusqu'au terme de la législature 2007-2012.

**15. ASBL Centre culturel de St-Georges – ASBL Centre culturel de l'arrondissement de Huy – ASBL Sportive de St-Georges. Remplacement de délégués.**

Le conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la désignation de mademoiselle Cindy HAQUET, conseillère communale du groupe ENSEMBLE, en qualité de représentante à l'ASBL Centre culturel de St-Georges et à l'ASBL Association sportive de St-Georges ;

Attendu que l'intéressée est déchuë de son mandant de conseillère communale et de ses mandats dérivés et qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement au sein des ASBL où elle siégeait en qualité de représentante communale ;

Vu la désignation de Madame Anne LATOUR, conseillère communale du groupe ENSEMBLE, en qualité de représentante à l'ASBL Centre culturel de l'arrondissement de HUY ;

Attendu que l'intéressée a démissionné de sa fonction de conseillère communale et qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement au sein de l'ASBL où elle siégeait en qualité de représentante communale ;

Vu la candidature de Madame laure SERET, présentée par le groupe ENSEMBLE, en qualité de délégué à l'ASBL Centre culturel de St-Georges ;

Vu la candidature de Monsieur Alain THIRY, présentée par le groupe ENSEMBLE, en qualité de délégué à l'ASBL Association sportive de St-Georges ;

Vu la candidature de Monsieur Benoît HEUSE, présentée par le groupe ENSEMBLE, en qualité de délégué à l'ASBL Centre culturel de l'arrondissement de HUY ;

A l'unanimité :  
DESIGNE :

- Madame Laure SERET en qualité de délégué à l'ASBL Centre culturel de St-Georges ;
- Monsieur Alain THIRY en qualité de délégué à l'ASBL Association sportive de St-Georges ;
- Monsieur Benoît HEUSE en qualité de délégué à l'ASBL Centre culturel de l'arrondissement de HUY.

La présente délibération est valable jusque la fin de la législature 2007-2012.

#### **16. Rénovation de l'immeuble rue Solovaz, 24 en conciergerie. Marché de fourniture. Décision.**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, §3;

Considérant que le SERVICE VOIRIE a établi une description technique N° 20090010 pour le marché "Aménagement conciergerie";

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.761,92 € hors TVA ou 4.551,92 €, 21% TVA comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 124/723-60/20090010 et sera financé par un emprunt;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

#### **DECIDE :**

##### Article 1er :

D'approuver la description technique N° 20090010 et le montant estimé du marché "Aménagement conciergerie", établis par le SERVICE VOIRIE. Le montant estimé s'élève à 3.761,92 € hors TVA ou 4.551,92 €, 21% TVA comprise

##### Article 2 :

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

##### Article 3 :

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 124/723-60/20090010.

##### Article 4 :

Il est autorisé de préfinancer la dépense sur moyens propres.

##### Article 5 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

Monsieur le Bourgmestre avait escompté pouvoir présenter en urgence un point concernant l'acquisition d'une bache pour la piscine mais certains éléments techniques manquent pour pouvoir le faire. Il sollicite dès lors un pré-avis favorable du Conseil communal. Le dossier sera établi par le Collège et ratifié par le Conseil.

Le Conseil,

Marque son accord quant à cette manière de procéder.

- **Point supplémentaire inscrit par le groupe ECOLO.**

« La locale écolo de St-Georges s'interroge sur la bonne compréhension des citoyens quant à l'utilisation des poubelles à puces.

Pas en terme de tri mais plutôt en terme de nombre de levée.

Cette interpellation se basant sur l'observation, chaque mardi pendant 2 mois, des nombreuses poubelles de tous calibres présentes sur les trottoirs de la commune.

Cette question, après réflexion, peut faire l'objet d'une décision de réinformer la population ».

Monsieur FOSSOUL rappelle les courriers et toutes boîtes envoyés aux habitants ainsi que les différentes séances d'informations.

Un rappel est prévu dans le bulletin communal d'octobre 2010.

Monsieur SEBA, employé communal en charge de la problématique de la gestion des déchets, déclare qu'il avait été convenu au niveau du Collège communal de revenir vers la population après un certain temps. Il ajoute qu'Intradel a fait l'effort de rencontrer certains riverains pour leur rappeler les principes.

L'article qui paraîtra prochainement dans le bulletin communal est projeté sur grand écran.

Madame DESSERS déclare que le citoyen doit savoir qu'il devra payer les levées supplémentaires. Elle se demande si un toutes-boîtes bref ne serait pas plus efficace qu'un article dans le bulletin communal.

Elle ajoute qu'il est important que le citoyen comprenne bien, tant pour lui que pour la commune.

Monsieur SEBA n'est pas certain qu'un toutes-boîtes soit l'outil le plus efficace.

Monsieur ETIENNE indique qu'il serait peut-être judicieux de rappeler aux gens qu'ils peuvent aller consulter leur compte sur le site d'INTRADEL.

On pourrait aussi insérer une note dans le calendrier d'INTRADEL.

Madame DESSERS acquiesce et déclare que ce calendrier est utilisé par un très grand nombre de ménages. Elle pense que la proposition du calendrier est la meilleure.

•) **Information**

- Marche ADEPS le 03/10/2010 organisée par l'Association de Parents de l'athénée royal : départ de l'école du coin du mur.

- Monsieur le Bourgmestre remercie le public en le priant de bien vouloir quitter la salle, un point devant être débattu à huis-clos.

Par le Conseil,

La Secrétaire communale,  
(sé) C. DAEMS.

Le Président,  
(sé) F. DEJON.

La Secrétaire communale,  
Catherine DAEMS.

Pour extrait conforme :

Le Bourgmestre,  
Francis DEJON.